

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

673^{ème} séance

Vendredi 12 avril 2002, à 15 heures

Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la 673^{ème} réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique (document L.235)

L.235/Additif 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous allons poursuivre l'examen du L.235/Add.2, et nous en sommes arrivés au V. Nous nous sommes arrêtés au paragraphe 17. Nous allons reprendre le V à la page 4 du texte français, il s'agit des Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires.

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Avez-vous des commentaires sur ce paragraphe 18 ? *Adopté.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 19. Le Sous-Comité juridique est saisi des documents ci-après. a), b), c),

d), e). Il s'agit que de l'énumération des documents donc je ne pense pas que cela pose des difficultés. L'ensemble du paragraphe 19. Pas de difficultés. *Adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous continuons. Paragraphe 20. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 21. *Adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 22. Une opinion encore, l'opinion d'une délégation. *Adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 23. Egalement l'avis d'une délégation. *Adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 24. Il s'agit encore de l'avis d'une délégation. *Adopté.*

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

Paragraphe 25

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 25. également l'avis d'une délégation. *Adopté.*

Paragraphe 26

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 26. L'avis d'une délégation. *Adopté.*

Paragraphe 27

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 27. *Adopté*

Paragraphe 28

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 28. Ici c'est le Sous-Comité juridique qui s'est dit satisfait. *Adopté.*

Paragraphe 29

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 29. De l'avis d'une délégation. *Adopté.*

Paragraphe 30

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 30. Une délégation a également estimé. *Adopté.*

Paragraphe 31

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 31. Certaines délégations. *Adopté.*

Paragraphe 32

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 32. *Adopté.*

Paragraphe 33

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 33. *Adopté.*

Paragraphe 34

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 34. *Adopté.*

Paragraphe 35

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 35. Ce sera complété par le Secrétariat. *Adopté.*

Et le dernier paragraphe concernant les transcriptions non revues. *Adopté.*

Nous avons terminé l'examen du L.235/additif 2. Il ne reste rien. Très bien. C'est une bonne nouvelle.

L.235/Additif 3

VII. Examen de la convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipements mobile et l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux.

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous allons passer à l'additif 3. VII. Examen de la convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipements mobile et l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux.

Paragraphe 1

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 1. *Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 2. *Adopté.*

Paragraphe 3

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 3. Il s'agit une fois de plus de l'énumération des documents dont le Sous-Comité a été saisi, a) et b). Pas de commentaires *Adopté.*

Paragraphe 4

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 4. *Adopté.*

Paragraphe 5

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 5. C'est l'expression de l'avis d'une délégation. *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRESIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 6. *Adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 7. *Adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 8. *Adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 9. *Adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 10. *Adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 11. *Adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 12. *Adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 13. Certaines délégations. *Adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 14. L'avis d'une délégation également. *Adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 15. D'autres délégations. *Adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 16. *Adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 17. Également l'avis d'une délégation. *Adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 18. *Adopté.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 19. Plusieurs délégations. *Adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 20. *Adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 21. *Adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 22. *Adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 23. *Adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 24. *Adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 25. L'avis d'une délégation. La France.

M. D. WIBAUX (?) (France) : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de mettre en conformité ici, me semble-t-il, le texte français par rapport à la version anglaise, car il me semble qu'il y a une interversion à la fin de ce paragraphe 25 : « Il a été jugé que les questions en rapport avec la pratique réglementaire nationale exigeaient un examen plus avant notamment pour ce qui était de l'octroi de licences pour tout transfert d'opérations par satellite et des incidences sur la réglementation des exportations des transferts envisagés au titre de la convention et de l'avant-projet de protocole ». La fin de ce paragraphe, Monsieur le Président, ne

paraît pas correspondre au texte anglais et est un peu confuse en français, on ne comprend pas très bien. Je pense qu'il suffit en fait simplement à la troisième ligne tout à fait à la fin, dans le texte français, de déplacer le mot « sur ». Je vais vous lire ce que ça donnerait : « pour tout transfert d'opération par satellite et des incidences de la réglementation des exportations sur les transferts envisagés au titre de la convention et de l'avant-projet de protocole ». Ainsi, il me semble qu'on a un texte français qui correspond à la version anglaise et qui signifie quelque chose. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, M. le distingué représentant de la France. Auriez-vous l'amabilité de coopérer avec le Secrétariat à une langue plus précise de la version française.

[interprétation de l'anglais] : Nous avons pris note de cette correction au texte français. Pouvons-nous approuver le paragraphe 25 ?
Adopté.

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 26. *Adopté.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 27. Il s'agit de l'avis d'une délégation. Pas de commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 28. Il s'agit de l'avis d'une délégation. Pas de commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 29. Certaines délégations. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 30. Certaines délégations. *Adopté.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 31. Certaines délégations.

M. Y. M. KOLOSOV (?) (Fédération de Russie) *[interprétation de l'anglais]* : Soit au paragraphe 31 ou dans un paragraphe 31 *bis*, il faut mentionner notre position concernant ce problème de la poule et de l'œuf. Nous savons tous que ce problème existe, qu'il est insoluble et nous aimerions bien le mentionner ici. Si le Secrétaire général se voit confier le rôle de responsable des registres, nous aimerions que le Secrétariat du Sous-Comité demande l'avis du Conseil juridique pour savoir si une telle possibilité existe et quelles seraient les incidences du point de vue financier et du point de vue du personnel. C'est important. Merci.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Fédération de Russie. À mon avis, je sais que c'est une question que vous avez examinée, nous devrions avoir un nouveau paragraphe 31 *bis*, parce que le 31 ne reflète que le point de vue de certaines délégations. Avez-vous le texte complet ?

M. P. R. McDOUGAL (Secrétaire général, Bureau des affaires spatiales) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Nous avons effectivement des archives complètes de ce que la Fédération de Russie a demandé à ce sujet par le passé. C'est vous qui décidez si vous voulez un texte avant la fin de cette journée, à ce moment-là on verra comment on fait, sinon le Secrétariat peut rédiger quelque chose en votre nom.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je pense que c'est la première alternative que vous préférez, très bien. Il s'agira de créer un paragraphe 31 *bis*.

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 32. De l'avis de certaines délégations. La France a la parole.

M. D. WIBAUX (?) : Merci, Monsieur le Président. Étant donné l'accord qui est intervenu pour inscrire la question à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité, et pour l'examiner dans le cadre d'un groupe de travail, cette délégation se demande, et bien sûr si les autres délégations en étaient d'accord, si nous ne pourrions pas, plutôt que de dire « de l'avis de certaines délégations, il faudrait prier le Secrétariat... », écrire « le Sous-Comité est convenu de prier le Secrétariat de procéder à un examen préliminaire... », dans la mesure où il me semble que cette question a fait l'objet d'un consensus des membres du Sous-Comité. Merci, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : M. McDougall va vous donner un éclaircissement sur cette question.

M. P. R. McDOUGAL (Secrétaire général, Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le paragraphe 32 est en fait le reflet de la discussion qui a eu lieu dans le cadre du point 8. Si vous allez un peu plus loin dans le texte, paragraphe 46, vous pourrez voir que se trouve là l'ordre du jour de l'année prochaine en fait. Au point 8, à la fin de ce paragraphe 8, vous voyez qu'un nouveau groupe de travail va être constitué pour examiner séparément les points 8 a) et 8 b), et ensuite « le Sous-Comité a prié le Secrétariat d'établir un rapport ». Donc, bien entendu, rien n'empêche le Sous-Comité de modifier le texte du paragraphe 32, mais en fait, ce n'était pas à ce moment-là que le consensus est intervenu chronologiquement. On est revenu sur cette discussion un peu plus tard, et c'est au moment d'adopter l'ordre du jour de l'année prochaine que cet accord est intervenu, d'où la différence.

Le PRESIDENT : Le représentant de la France.

M. D. WIBAUX (?) : Oui, Monsieur le Président, je vous remercie. Il nous avait simplement semblé que cette question n'avait pas fait l'objet d'opposition de la part de délégations qui se sont exprimées lors du débat sur le point 8 de l'ordre du jour, mais nous n'insistons pas outre mesure sur cette suggestion de modification si le Secrétariat préfère que les débats soient relatés ainsi qu'il est indiqué dans le projet de rapport. Merci, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 32. *Adopté.*

Paragraphe 33

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 33. L'Autriche.

Mme U. HIEBLER (?) (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais un éclaircissement au sujet de ce paragraphe. Ne s'agissait-il pas d'une délégation plutôt que de certaines délégations ? D'après mes notes, seule une délégation a adopté ce point de vue, mais je peux me tromper.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci de cette question. Est-ce que le Secrétariat est en mesure de répondre ?

M. P. LÁLA (Secrétaire général, Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous avons au moins deux délégations sur nos notes et il en est ainsi.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Très bien, le paragraphe 33 reste tel quel dans ce cas. Y a-t-il d'autres commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 34

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 34. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 35

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 35. *Adopté.*

Paragraphe 36

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 36. *Adopté.*

Paragraphe 37

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 37. *Adopté.*

Paragraphe 38

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 38. *Adopté.*

Paragraphe 39

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 39. *Adopté.*

IX. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la 42^{ème} session du Sous-Comité juridique

Paragraphe 40

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons au point IX, Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la 42^{ème} session du Sous-Comité juridique.

Paragraphe 40. Il s'agit d'une constatation.

Paragraphe 41

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 41. Pas de commentaires ? *Adopté.*

Paragraphe 42

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 42. Vous avez la parole.

M. S. MATHIAS (?) (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, à la dernière ligne du texte anglais du paragraphe 42, il est question de la validité du régime juridique existant. La notion de la désirabilité cause un peu de confusion. Je crois que le terme « validité » n'est pas le terme le plus approprié, ce n'était pas de cela dont voulait parler la délégation qui s'est exprimée à ce sujet. Il faudrait peut-être parler de la « viabilité future ».

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Très bien. Sommes-nous d'accord ? Après tout, puisqu'il s'agit du point de vue d'une délégation, je suppose que ça ne pose pas de problèmes. Y a-t-il d'autres commentaires ? *Le paragraphe 42 est approuvé avec cet amendement.*

Paragraphe 43

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 43. Selon certaines délégations. Pas de commentaires ? *Approuvé.*

Paragraphe 44

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 44. Pas de commentaires ? *Approuvé.*

Paragraphe 45

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 45. Pas de commentaires ? *Approuvé.*

Paragraphe 46

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 46. Il s'agit de l'introduction au projet d'ordre du jour pour la prochaine session du Sous-Comité juridique. Nous avons débattu l'ensemble de la proposition aussi bien dans des consultations officieuses qu'officielles. Je ne crois pas qu'il y ait de nouveaux aspects à soulever. Je n'en vois pas. *Le paragraphe 46 est approuvé dans son ensemble.*

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce)

[*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je ne vois ni dans ce paragraphe, ni dans le suivant, ni même dans les tout derniers paragraphes, la proposition de la Grèce qui consistait à discuter la possibilité de participation du secteur privé dans les activités spatiales. Or, j'aurais voulu que cette question soit abordée.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Ce texte est un texte qui a été adopté par consensus. Il s'agit de l'ordre du jour de la prochaine session alors je ne vois pas très bien pourquoi vous voulez ajouter une nouvelle idée dans ce texte qui a déjà été approuvé.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce)

[*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 46 me semble bien, Monsieur le Président, mais ma question consiste à savoir si cette proposition doit être ajoutée après le paragraphe 46 comme 46 *bis*, ou tout à la fin, comme « le Sous-Comité juridique a pris bonne note que... », ça pourrait être un paragraphe 46 *bis*.

Paragraphe 47

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 47. *Approuvé.*

Paragraphe 48

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 48. Pas de commentaires ? *Approuvé.*

Paragraphe 49

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 49. Il s'agit du point de vue de l'Italie. *Approuvé.*

Paragraphe 50

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 50. Nous commençons par l'en-tête. Paragraphe a).

Paragraphe b).

Paragraphe c).

Paragraphe d).

Le paragraphe 50 dans son ensemble. Pas de commentaires ? *Approuvé.*

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 51. Maintenant je vous donne la parole, M. le délégué de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais ajouter un paragraphe qui viendrait s'insérer après le paragraphe 46 qui a déjà été approuvé pour dire que le Sous-Comité juridique a pris bonne note de l'intention de la Grèce de proposer pour l'année prochaine comme nouveau point de l'ordre du jour les questions relatives à la participation du secteur privé aux activités de l'espace extra-atmosphérique.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Effectivement, vous avez parlé de cela, mais nous avons considéré qu'il s'agissait d'information et il n'est pas dans les usages qu'une délégation informe de ses intentions à propos de la prochaine session, alors je vous prierai de bien vouloir ne pas insister. Bien entendu, vous avez toute liberté pour faire cette proposition lors de la prochaine session et faire tout ce qui est en votre pouvoir pour qu'elle soit ajoutée à l'ordre du jour de la suivante.

Mesdames et Messieurs, ce document L.235/Additif 3 est approuvé. Voulez-vous ajouter quelque chose. Non. Dans ce cas, nous nous sommes débarrassés d'une partie supplémentaire de ce projet de rapport. Nous allons maintenant passer à l'additif. Non. C'est déjà fait.

Nous revenons au groupe de travail qui s'est occupé du point 9. Je dois demander au Secrétariat si, comme vous l'avez proposé, nous devons suspendre les travaux du Sous-Comité. Je pense qu'il faudrait peut-être davantage de consultations. Nous allons donc maintenant suspendre cette réunion et nous allons revenir à l'examen du rapport du groupe de travail qui s'occupe du point 9. Vous vous souvenez sans doute que nous avions laissé certaines questions en suspens, et nous revenons sur ces questions pour y mettre un point final.

*La séance est suspendue à _____ ;
elle est reprise à 16 h 8.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je pense que nous avons terminé l'examen du rapport au titre du point 9 de l'ordre du jour, y compris les appendices et les conclusions, et maintenant nous pouvons revenir à la partie centrale du rapport et notamment paragraphe 17. Un certain nombre d'amendements ont été proposés au paragraphe 17

du L.235. Je pense que vous avez le texte de ces amendements sous les yeux et que nous pourrions poursuivre l'examen de ce texte proposé.

Avant de relancer les débats sur les différents points de l'ordre du jour, je vais peut-être essayer de faire une proposition très simple. C'est mon avis personnel, je ne vous l'impose pas. J'ai lu le texte et je pense que toutes les préoccupations mentionnées ce matin ont pu être plus ou moins satisfaites. J'irais même jusqu'à dire que toutes ces préoccupations ont été pleinement prises en considération. Peut-être que nous pourrions adopter l'ensemble des amendements tels qu'ils ont été présentés, pour éviter de longues discussions. Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, je suis tout à fait d'accord, mais puis-je demander, par votre intermédiaire, pour l'avenir. À l'avenir, sur certains des points essentiels des déclarations générales qui sont présentés, il serait bon de les mentionner pour que les pays concernés voient leurs positions reflétées dans les différents paragraphes concernant le débat général, sinon tous les pays ne sont pas traités sur un pied d'égalité puisque tout le monde a fait une déclaration au débat général. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Bien sûr, j'ai pris note de ce conseil pour l'avenir, mais j'en reviens maintenant à la proposition que je viens de formuler qui a bénéficié du soutien de la Grèce. Est-ce que vous êtes d'accord pour procéder de cette façon ? Pas de commentaires. *Il en est ainsi décidé.*

Nous avons réglé l'un des problèmes en suspens, l'autre problème en suspens, concerne les paragraphes 17 et 18. Je pense que nous avons terminé et maintenant nous pouvons adopter le rapport général, l'ensemble du rapport du Sous-Comité. Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Puisque nous n'avons pas marqué suffisamment le 40^{ème} anniversaire du Sous-Comité, je voudrais, quant à moi, qu'on le mentionne quelque part dans le rapport, qu'on mentionne directement cet événement. J'ai lu la première page du premier rapport analytique et j'ai été très touché de voir que le Pr [...], le Pr [...] et d'autres collègues éminents ont contribué à la création du droit spatial. C'est important de le mentionner ou d'informer les collègues qui ne connaissent pas la genèse du Comité. Il est important de noter que, au cours de cette première session du Sous-Comité, l'Union soviétique et les États-Unis, à l'époque, avaient

proposé l'adoption de principes qui sont à la base des cinq traités existants actuellement. Je pense que nous devrions consacrer au moins deux lignes à ce 40^{ème} anniversaire qui est important pour nous.

Merci. Je pense que nous pourrions mentionner quelque chose dans le texte, que nous pourrions demander au Secrétariat de nous présenter un texte approprié. Je pense que tout le Sous-Comité partage votre opinion.

Mesdames et Messieurs, nous arrivons à la fin de la 41^{ème} session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Comme je l'ai déjà dit au début de la session, il s'agissait d'une session anniversaire et cela constituait un jalon sur la voie du développement du droit extra-atmosphérique. Cela nous impose une collaboration accrue dans ce domaine à l'avenir. Y a-t-il une délégation qui souhaite prendre la parole ? La Fédération de Russie.

M. Y. M. KOLOSOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Puisqu'un certain nombre de nos collègues, ce matin, ont félicité notre délégation avec le 41^{ème} vol du premier astronaute, nous voudrions les remercier pour ce geste et je voudrais rajouter qu'aujourd'hui, dix astronautes et cosmonautes se trouvent à bord de la Station spatiale internationale et ensemble, ils célèbrent la Journée internationale de l'aéronautique. Je suis sûr qu'ils sont en train d'avoir un repas en l'honneur de cet événement. Lorsque Youri Gagarine est parti dans l'espace, le Gouvernement d'Union soviétique avait dit que Youri Gagarine est parti dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité et notre pays a confirmé qu'il souhaitait que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques uniquement. Gagarine lui-même, à son retour de l'espace, avait dit que de l'espace notre planète, notre terre est très belle mais toute petite et très fragile. Si Gagarine vivait encore aujourd'hui et s'il était parmi nous dans cette salle, je suis sûr

qu'il serait en faveur de la prévention de la lutte aux armements dans l'espace. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette intervention. Mesdames et Messieurs, avant de lever la séance du Sous-Comité juridique, je voudrais remercier tous ceux qui ont participé aux travaux de la présente session et nous n'aurions pas pu arriver à des résultats concrets sans leur aide. Je voudrais tout d'abord remercier les interprètes qui ont facilité nos travaux dans les différentes langues, débat parfois compliqué, parfois quelque peu animé. Nous voudrions également remercier les services de conférence, les traducteurs pour tous les documents qui nous ont été distribués, les éditeurs qui nous ont permis d'améliorer le texte des déclarations des propositions. Je voudrais également remercier le service de distribution des documents qui nous a permis d'avoir tous les documents sous les yeux. C'est tout ce que je voulais dire. Je voudrais vous remercier pour votre participation, pour votre contribution. Je voudrais vous féliciter pour cette session qui s'est achevée avec brio et je vous souhaite bon retour, que ce soit par avion, par train ou par voiture.

Mais avant de lever la séance, je voudrais donner la parole à M. le représentant de l'Australie.

M. A. BELL (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour le travail remarquable que vous avez accompli au cours de ces deux semaines. Nous voudrions également remercier le Secrétariat pour toute l'aide qu'ils nous ont apportée. Nous voudrions également remercier tous les collègues dans la salle d'avoir travaillé de façon aussi ouverte et constructive.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je pense que maintenant nous pouvons vraiment lever la séance. La séance est levée.

La séance est levée à 16 h 20.